

N° du film : 49485

Version : 1

1993-07-20

RISING SUN

GENRE : Policier

**RÉSUMÉ :**

Des négociations très serrées ont lieu dans le nouveau gratte-ciel ultra-moderne de Los Angeles de la compagnie japonaise Nakamoto pour l'achat d'une firme américaine d'informatique, la Microcom. À l'insu des Américains, toutes leurs conversations sont enregistrées par un système de surveillance audiovisuel à la fine pointe de la technologie. Au cours de la soirée d'inauguration de l'édifice, Sharon, la maîtresse d'Eddie Sakamura, membre connu des yakuzas -l'équivalent de la mafia japonaise - est retrouvée morte sur la table de conférence, apparemment victime d'une strangulation commise au cours d'une relation sexuelle. Le lieutenant Webster Smith, associé du capitaine Connor, un vétéran spécialiste de la culture japonaise, se heurte au cours de leur enquête à l'opposition du chef de sécurité de la Nakamoto. Après avoir obtenu le disque vidéo qui a enregistré la mort de la jeune femme et qui accable Sakamura, Connor acquiert cependant la conviction que le disque est un faux trafiqué. Se sentant poursuivi à la fois par la police et les yakuzas, Sakamura vient livrer le vrai disque qui incrimine le sénateur Morton, un farouche opposant de la vente aux Japonais de Microcom, mais qui a depuis donné son accord à la transaction. Lorsque Sakamura est tué par les yakuzas, la police de Los Angeles décide d'enterrer l'affaire. Mais Connor et Webster savent que la firme faisait chanter Morton et que Sakamura a été sacrifié à leurs intérêts. Envoyant à Morton par télécopieur une photo le montrant avec Sharon, Webster et Connor l'acculent au suicide. Mais les deux policiers découvrent que le disque révèle que la jeune femme a été tuée après avoir fait l'amour avec Morton, par quelqu'un d'autre. Confronté par toutes ces révélations, Ushida, le président de Nakamoto, affirme n'avoir été au courant de rien et somme son chef négociateur de lui expliquer ses actes. Acculé, le Japonais avoue s'être servi du système de sécurité pour espionner les Américains et que leur conseiller juridique américain avait vu dans le meurtre de Sharon la possibilité de tenir plus fortement Morton pour faire avancer à leur profit les négociations. Poursuivi par Webster et Connor, l'avocat est capturé par les hommes de Sakamura qui, pour se venger, le précipitent dans une

coulée de béton frais devant servir aux fondations d'un nouvel immeuble.

.../2

- 2 -

**MOTIFS :**

Basé sur un roman de l'écrivain cinéaste et médecin Michael Crichton (**JURASSIC PARK, COMA, THE ANDROMEDA STRAIN**), dont les histoires sont construites sur des hypothèses scientifiques plus proche de la réalité que de la science-fiction, **RISING SUN** de Philip Kaufman se présente comme une complexe enquête policière dans les milieux de la haute finance et de la politique. Jouant sur les associations de personnages que tout au départ oppose - une thématique récurrente des films policiers - ce film respecte les lois du genre en développant de multiples pistes et en soupçonnant de faux coupables. Innovation cependant, l'idée que l'image vidéo ne dit peut-être pas toujours la vérité et que celle-ci, jugée inattaquable jusqu'ici, peut être truquée et trafiquée numériquement pour en faire des images virtuelles aussi vraies que nature. Graphiquement, le film comporte deux scènes d'intimité sexuelle, audacieuses certes mais peu complaisantes ou choquantes, qui se perdent dans un métrage très long où l'accent est mis sur les abondants dialogues, souvent très techniques, d'une longue enquête. Mais le jury a retenu que ces scènes avaient un impact visuel et un contenu thématique assez fort - la pratique d'une sexualité un peu musclée, comme le laisse entendre le médecin légiste - pour émouvoir certains spectateurs. Il a noté en outre la grande vulgarité du langage - du moins, dans la version originale anglaise - utilisé par un lieutenant de police, interprété par l'omniprésent Harvey Keitel qui semble s'en être fait une spécialité. Quant à la violence, le jury a été d'avis que, quoique présente, elle n'était pas une dominante du film et que sa représentation graphique est en définitive peu explicite. Néanmoins, par certains éléments thématiques et graphiques, le film risque de troubler de jeunes spectateurs. Le jury lui accorde donc le visa dans la catégorie 13 ans et plus assorti des indications appropriées.

**CLASSEMENT :** 13 ans et plus

**INDICATION(S) :** Érotisme et langage vulgaire

30 juillet 1993

François Vallerand  
Président du jury d'examen